



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA

Syndicalement vôtre

Le Mot du président

Luc JACOB

DANS CE NUMÉRO :

- Le second mouvement
volontaire 2
- Questionnaires portant sur
les séances d'affectation en
ligne de juin et d'août 2014 2
- Le Comité EHDAA de votre
école est-il formé et
fonctionnel? 3
- Code d'accès informatique
pour les stagiaires 3
- Campagne de lettres (CASC) 4
- Les Chroniques de Petit
Yves à l'école - 2 4

CALENDRIER



Campagne de lettres Coupures à l'aide sociale (CASC)

Date limite 31 octobre
(seom.qc.ca)

Conseil des personnes déléguées

5 novembre



seom.qc.ca/calendrier-ssst/

La FAE est prête à entreprendre la négo

Réunis en Conseil fédératif de négociation (CFN) le 16 octobre 2014, les syndicats affiliés à la FAE ont adopté le cahier des demandes syndicales. Rappelons que le contenu des demandes se divise en deux volets. Le premier touche les demandes sectorielles se rattachant aux conditions d'emploi et de travail. Le second, issu d'une alliance stratégique entre la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et la FAE, vise l'ensemble des conditions économiques.

Des demandes sectorielles notables pour améliorer le quotidien des enseignantes et des enseignants.

Écrites sous forme de principes répartis en 10 grandes orientations, une soixantaine de demandes ont été adoptées lors du CFN. L'amélioration du quotidien des enseignantes et des enseignants constitue la trame de fond des revendications syndicales. Tous les secteurs d'enseignement y trouvent leur compte. Que vous soyez une enseignante ou un enseignant en début de carrière, suppléant, à taux horaire, à contrat voire même régulier, vous êtes toutes et tous concernés par l'une ou l'autre des revendications syndicales. L'ensemble de l'œuvre sera déposé au Conseil patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones CPNCF d'ici la fin octobre. Pour l'instant et pour des raisons stratégiques, nous ne pouvons en divulguer le contenu.

Un rattrapage économique s'impose!

Saviez-vous que, selon l'indice des prix à la consommation (IPC), en comparaison avec

les revenus des membres FIQ-FAE, il existe un écart négatif de 4,5%? Saviez-vous qu'il existe un écart négatif moyen de 14,2% dans la progression des revenus des membres FIQ-FAE en comparaison avec le Revenu des ménages (RDMA), la rémunération hebdomadaire moyenne (RHM) et le produit intérieur brut par habitant (PIB/hab)? Ces troublantes données proviennent de l'économiste, M. Jean-Michel Cousineau. Professeur titulaire à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, son étude vient contrecarrer le discours selon lequel nous sommes les vaches grasses de la société. Force est d'admettre qu'un rattrapage s'impose! Le front commun composé des quatre grandes centrales syndicales annonce un dépôt au niveau de la rémunération. La FAE-FIQ partage l'avis du front commun, tout en ajoutant des revendications quant à la retraite, au régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et aux disparités régionales. Forte de 100 000 membres, l'alliance FIQ-FAE saura tirer son épingle du jeu lorsque débutera la négociation avec le Conseil du trésor.

Un dépôt syndical sous le signe de la mobilisation

Conformément au Code du travail, les demandes syndicales seront acheminées au plus tard le 3 novembre à la partie patronale. Cette dernière a 60 jours pour répondre au dépôt syndical. Le dépôt intersectoriel FIQ-FAE est prévu le 28 octobre prochain lors d'une conférence de presse. Voilà une occasion unique pour annoncer publiquement l'alliance stratégique entre la FAE et la FIQ. Quant aux demandes sectorielles, la date du dépôt reste à

voir page 4 : **NÉGOCIATION** ➔



Le second mouvement volontaire

*Marie-Claude CADORETTE
conseillère au préscolaire
Chantal LEFORT
vice-présidente aux relations de travail*

Le second mouvement volontaire se tiendra le lundi **3 novembre 2014** à 17 h 30 à la salle des commissaires au siège social de la CSMB¹. Les présences seront prises à compter de 16 h 30.

Seules les personnes inscrites au mouvement volontaire de juin peuvent participer à ce second mouvement volontaire. Par ailleurs, seuls les changements de discipline dans un même champ ou un changement d'établissement dans un même champ ou discipline seront acceptés.

La liste provisoire des besoins ainsi que la liste du personnel inscrit à la séance seront affichées 72 heures avant la tenue de la séance. La liste officielle des besoins sera remise sur place avant la tenue de la séance. Pour plus de détails, consulter la note de la commission scolaire prévue à cet effet datée du 24 septembre 2014².

¹ Le siège social est situé au 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Saint-Laurent.

² http://portailadm.csmb.qc.ca/sites/Bassin_ENSJeune/Sances/Note%20invitation%20e%20s%C3%A9ance%20mouvement%20volontaire%20novembre%202014.pdf

Questionnaires portant sur les séances d'affectation en ligne de juin et d'août 2014

*Marie-Claude CADORETTE
conseillère au préscolaire
Chantal LEFORT
vice-présidente aux relations de travail*

Voici un rappel s'adressant au personnel enseignant inscrit sur les listes de priorité et de rappel ayant participé aux séances d'affectation en ligne en juin et août. Le SEOM vous a envoyé à la maison un questionnaire afin de connaître votre expérience sur Internet lors de ces séances d'affectation.

Vous avez jusqu'au **27 octobre** pour le faire parvenir dûment complété au SEOM par télécopieur (514 637-0000) ou par courrier interne (# 808). Votre participation est importante, car elle permettra au SEOM de dresser un bilan de l'expérience. Merci pour votre collaboration.

**MASSACRE À LA
LIBÉRALE** L'AUSTÉRITÉ,
UNE HISTOIRE D'HORREUR

À L'HALLOWEEN, VENEZ
MANIFESTER CONTRE LE CARNAGE

31 OCTOBRE 2014 • 11h

MONTRÉAL • RASSEMBLEMENT AU COIN MCGILL COLLEGE ET SHERBROOKE (MÉTRO MCGILL)



Le comité EHDAA de votre école est-il formé et fonctionnel?

Sébastien VINCENT
conseillère au primaire
Suzane BEAUCHAMP
conseiller au secondaire

Le comité EHDAA au niveau de l'école s'avère essentiel. Celui-ci a pour mandat de faire des recommandations sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux EHDAA dans l'école¹. Il émet des recommandations à la direction entre autres en ce qui a trait :

- ◆ à la ventilation des sommes générées par les mesures financières du MELS (mesures 30321 et 30059, laquelle inclut 30322 et 30363);
- ◆ à la démarche à suivre si un élève se trouve en situation de crise (intervention par paliers, retrait dans l'école ou au PHARE (CSMB), etc.);
- ◆ aux critères d'utilisation des services².

Ce qui relève de la direction :

- ◆ la gestion des demandes de services et des plans d'intervention³;
- ◆ l'application du système d'encadrement des élèves à risque et des EHDAA dans l'école;
- ◆ la cueillette et la transmission des renseignements au sujet de ces élèves⁴.

Rappels

- ◆ Le comité est composé de la direction ou sa représentante ou son représentant, d'un maximum de trois enseignantes ou enseignants nommés par le

CPEE et peut s'adjoindre notamment un membre du personnel professionnel ou de soutien⁵ oeuvrant auprès des élèves à risque et des EHDAA.

- ◆ Les travaux du comité s'effectuent en privilégiant la recherche d'un consensus⁶.
- ◆ Lorsque la direction ne retient pas les recommandations du comité, elle doit en indiquer par écrit les motifs aux membres du comité⁷.

Vous pouvez obtenir du soutien auprès la personne répondante de votre établissement au SEOM. Téléchargez notre *Guide pratique du Comité EHDAA au niveau de l'établissement* publié à <http://seom.qc.ca/ehdaa/>. Sur demande, un exemplaire papier vous sera expédié.



¹ Clause 8-9.05 D de l'Entente nationale.

² Par exemple, en recourant exclusivement au formulaire de demande de services et à celui de demande de reconnaissance d'un élève EHDAA. Voir *Syndicalement vôtre*, vol. 21 n° 4 (octobre 2014), p. 3.

³ LIP, art. 96.14.

⁴ Clause 8-9.01 B) de l'Entente nationale. Voir *Syndicalement vôtre*, vol. 21 n° 4 (octobre 2014), p. 3.

⁵ Clause 8-9.05 B) de l'Entente nationale.

⁶ Clause 8-9.05 C) de l'Entente nationale.

⁷ Clause 8-9.05 E) de l'Entente nationale.

Code d'accès informatique pour les stagiaires

Mélanie HUBERT
vice-présidente à la vie professionnelle

En vertu de la *Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications* de la CSMB, vous devez assurer la confidentialité de votre code d'accès. Si vous accueillez une ou un stagiaire, la question revêt une importance particulière. En effet, comment lui permettre de se brancher au réseau et de recourir aux outils informatiques disponibles dans votre salle de classe?

Si elles ou ils n'en ont pas déjà un, **les stagiaires doivent obtenir leur propre code d'accès** en complétant leur dossier de candidature sur le site de la CSMB. Elles et ils devront aussi remplir le formulaire de *Demande d'autorisation d'accès au réseau informatique* accessible sur le portail administratif de la CSMB, à droite, sous l'onglet *Liens rapides*.

➔ **NÉGOCIATION**
suite de la page 1

déterminer. Dès son annonce, les syndicats affiliés à la FAE sont invités à remettre à leur direction générale

respective une copie des revendications syndicales. Le SEOM participera à cette opération bien évidemment!



CAMPAGNE DE LETTRES
Coups à l'aide sociale :
On n'est plus capables d'en prendre !



Le SEOM fait appel à votre solidarité envers les personnes assistées sociales qui subissent et risquent de subir prochainement des coupures de la part du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Nous sollicitons donc votre appui pour interpellier le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, sur les éléments suivants :

- ◆ l'abolition depuis juillet 2014 du Supplément pour retour au travail;
- ◆ le retrait depuis plusieurs mois des mesures liées à *Alternative Jeunesse* (qui signifie la perte de l'allocation spéciale pour les jeunes). Le Programme *Jeunes en Action* serait aussi amené à disparaître;
- ◆ l'accès de plus en plus restreint au Programme d'aide et d'accompagnement social;
- ◆ la vague de fermetures de centres locaux d'emploi (CLE) et de points de service;
- ◆ des coupures potentielles concernant les personnes qui partagent un logement, les propriétaires de résidence sans-emploi, le personnel dans les CLE, etc.).

Nous vous invitons à imprimer la lettre d'appui disponible sur la page d'accueil du site du SEOM (<http://seom.qc.ca>) et nous la retourner par télécopieur (514 637-000) ou par courrier interne (808) **au plus tard le 31 octobre 2014**. Mille mercis pour votre temps et votre soutien!



Dessin : Manon Labelle

Les Chroniques de Petit Yves à l'école - 2

Mélanie HUBERT
vice-présidente à la vie professionnelle

Il y a d'abord eu le débat sur les livres de bibliothèque. Ensuite, celui sur l'aide aux devoirs. Les commissions scolaires ont-elles fait les bons choix budgétaires?

Le ministre Bolduc a réagi dans les médias en rabrouant les commissions scolaires qui refusent d'effectuer les compressions budgétaires exigées de Québec et celles qui obtempèrent en coupant dans les services aux élèves.

Faux débat, mauvaise foi des commissions scolaires ou hypocrisie du gouvernement? Le SEOM fait le point sur son site Internet dans sa seconde chronique *Petit Yves à l'école*¹.

¹ <http://seom.qc.ca/les-chroniques-petit-yves-lecole/>

Note n° 2

Bonjour Monsieur Couillard,

Petit Yves éprouve de la difficulté à assumer ses responsabilités dans le travail d'équipe. De plus, il utilise un ton autoritaire lorsque ses camarades émettent un avis qui diffère du sien.

Dans les prochaines semaines, je travaillerai la coopération ainsi que certaines habiletés de communication.

Le journal **Syndicalement votre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier** et **Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent, Chantal Harvey** et **Isabelle Filiatrault**